

Saint-Hélen

Centre de loisirs. Le déficit se creuse

Le conseil s'est réuni jeudi dernier. Il a notamment été question du centre de loisirs. Commun à Saint-Hélen et à La Vicomté, l'ALSH a été ouvert 17 jours durant l'été 2016. 73 enfants (44 familles) y ont été inscrits : 58 de Saint-Hélen, treize de La Vicomté (sept familles) et deux hors communes (deux familles). La fréquentation représente 721 journées/enfant soit une présence moyenne journalière de 42,41, « une moyenne satisfaisante », précise Pascal Perrin. 22.352,51 € ont été enregistrées en dépenses contre 13.170,38 € en recettes. 9.182,13 € restent à charge. Conformément à la convention qui lie les deux communes, la participation au prorata des enfants vicomtois s'élève à 1.760,95 €. Olivier Boixière a fait remarquer que le déficit cette

année correspond à 41 % du budget alors que l'an passé, il était de 30 % (6.286 €). « Certes moins de journées d'ouverture, mais surtout, moins de journées vendues, donc moins de produits mais plus de charges. 81 % du déficit sont assumés par la commune. Le déficit se creuse, Saint-Hélen l'absorbe. Il faut faire en sorte de changer cela, sinon, dans ces conditions, il sera difficile de maintenir le centre de loisirs. » « Nous sommes sur une petite structure et cela revient toujours à plus cher. Mais il est important de maintenir ce service. Je suis conscient qu'il nous faut analyser les chiffres », conclut le maire.

École privée : participation. Les élus ont validé la participation qui sera versée pour 50 élèves de la commune

fréquentant les classes de primaire de l'école privée. Pour déterminer ce montant, ils ont pris en compte les dépenses de fonctionnement en primaire à l'école publique : fournitures scolaires et fournitures d'entretien, chauffage, eau, téléphone, assurances, transport, personnel d'entretien... Le coût moyen d'un élève de primaire à l'école communale s'élève à 385,95 €. L'Ogec de l'école Saint-Yves percevra ainsi une participation de 19.297,50 € (385,95 x 50).

Réseaux. Pour continuer leur effacement et profiter des travaux pour le renforcement du réseau électrique rue du Tertre, le conseil municipal a voté une participation de 26.324 € TTC pour l'enfouissement des réseaux d'électricité, téléphone.

À suivre